

Agence France Presse, 19 novembre 2011



N° et Date de parution : 101110 - 19/11/2010
Periodicit  : Quotidien
550227-01-03.pdf
Copyright : Afp

PLF 2011: le S nat prolonge le cr dit d'imp t pour les m tiers d'art

PARIS, 19 nov 2010 (AFP) -- Les s nateurs ont prolong  vendredi de deux ans le cr dit d'imp t dont b n ficient les artisans des m tiers d'arts et savoir-faire traditionnels, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2011 (PLF).

Les s nateurs ont vot ,   l'unanimit , deux amendements identiques du PS et de l'UMP en ce sens. L'amendement socialiste pr voyait une prorogation jusqu'en 2015 et celui de l'UMP jusqu'en 2013.

Le ministre du Budget, Fran ois Baroin a propos  2012, et les deux groupes ont accept  de se rallier   cette date.

"La France est mondialement reconnue pour ses m tiers d'art, il faut d fendre ces toutes petites entreprises, surtout des personnes isol es qui ont besoin de ce cr dit d'imp t", a plaid  Catherine Dumas, qui d fendait l'amendement UMP.

"Ces m tiers d'avenir sont importants pour l' conomie, il s'agit d'un secteur tout   fait porteur", a r pondu Jean-Pierre Susur (PS).

En qu te de toutes les  conomies possibles, Fran ois Baroin, a convenu qu'il y avait "une forme de devoir"   "conserver quelques petites richesses de m tiers".

Les entreprises artisanales exer ant l'un des 217 m tiers d'arts peuvent b n ficier d'un cr dit d'imp t de 10% des d penses li es   la conception ou protection juridique de nouveaux produits. Ce dispositif devait prendre fin cette ann e.

seb/st/d

AFP 191652 NOV 10

1 / 1